



Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2017
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Treizième session

7-11 mai 2018

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire et annotations

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) :
 - a) Concertation sur les priorités thématiques et opérationnelles, les mesures prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2017-2018, compte tenu du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts ;
 - b) Annonces de contributions nationales volontaires ;
 - c) Contributions, à l'échelle du système des Nations Unies, à la réalisation des objectifs et des cibles d'ensemble relatifs aux forêts ;
 - d) Élaboration de la stratégie de communication et de sensibilisation du plan stratégique.
4. Suivi, évaluation et rapports :
 - a) Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires ;
 - b) Progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs mondiaux relatifs aux forêts.



5. Moyens de mise en œuvre :
 - a) État d'avancement des activités et du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ;
 - b) Directives élaborées aux fins du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ;
 - c) Mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficience du Réseau mondial de facilitation du financement forestier.
6. Nouveaux problèmes et enjeux.
7. Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts.
8. Informations sur les activités intersessions.
9. Progrès accomplis dans l'application de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social.
10. Date et lieu de la quatorzième session du Forum.
11. Ordre du jour provisoire de la quatorzième session du Forum.
12. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa treizième session.

Annotations

1. Élection du Bureau

L'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit qu'au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, le Forum des Nations Unies sur les forêts élit parmi les représentants de ses membres un président et d'autres membres du Bureau selon que de besoin (voir [E/5975/Rev.1](#)). Conformément à la résolution 2000/35 du Conseil portant création du Forum, le Bureau du Forum est composé d'un président et de quatre vice-présidents, dont l'un servira aussi de rapporteur, élus selon le principe de la répartition géographique équitable.

À la première séance de sa treizième session, le 5 mai 2017, le Forum a élu M. Muhammad Shahrul Ikram Yaakob (Malaisie) Président et M. Macharia Kamau (Kenya), M. Tomas Krejzar (Tchéquie), M^{me} Luciana Melchert Saguas Presas (Brésil) et M^{me} Maureen Whelan (Canada) Vice-Présidents de sa treizième session.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

L'article 7 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social dispose qu'au début de chaque session, le Forum arrête l'ordre du jour et l'organisation des travaux de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations ([E/CN.18/2018/1](#))

3. Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

a) Concertation sur les priorités thématiques et opérationnelles, les mesures prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2017-2018, compte tenu du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts

Conformément au programme de travail quadriennal du Forum, l'accent sera mis, à la treizième session, sur la concertation sur les priorités thématiques et opérationnelles, les mesures prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2017-2018. Les membres du Forum, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les organisations régionales et sous-régionales, les grands groupes et autres parties prenantes participeront aux débats et aux échanges. Il sera tenu compte du thème et du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pour la période 2017-2018 et du thème de la Journée internationale des forêts en 2018 (Forêts et villes durables). Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Forum contribuera au suivi, à l'examen et à la mise en œuvre des objectifs et cibles de développement durable examinés par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2018. Les nouveaux problèmes et enjeux d'importance mondiale liés aux forêts et à la gestion forestière durable, ou ayant des incidences sur celles-ci, seront également abordés dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.

b) Annonces de contributions nationales volontaires

Conformément au plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) (voir résolution [71/285](#) de l'Assemblée générale), les États Membres pourront déterminer, à titre volontaire, les contributions qu'ils ont l'intention d'apporter en vue d'atteindre les objectifs et les cibles fixés pour les forêts à l'échelon mondial, compte tenu de leur situation nationale, de leurs politiques, de leurs priorités, de leurs capacités, de leur niveau de développement et de l'état de leurs forêts. Les États Membres et parties prenantes pourraient annoncer volontairement leur contribution nationale volontaire pendant la treizième session du Forum au titre de ce point de l'ordre du jour. Les contributions nationales volontaires annoncées depuis la douzième session du Forum sont indiquées dans une note du Secrétariat sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ([E/CN.18/2018/2](#)).

c) Contributions, à l'échelle du système des Nations Unies, à la réalisation des objectifs et des cibles d'ensemble relatifs aux forêts

Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) sert de cadre de référence pour les travaux menés par les organismes des Nations Unies dans le domaine des forêts, le but étant de renforcer la cohérence entre les organismes des Nations Unies et leurs partenaires et d'améliorer la collaboration et les synergies entre eux, afin qu'ils aient une conception communes en la matière et concourent à une mission commune, ainsi que de cadre pour orienter et structurer les travaux du mécanisme international sur les forêts et de ses composantes. Comme indiqué dans le plan stratégique, les organes, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies qui traitent des questions ayant trait aux forêts dans le cadre de leur mandat ont été invités à utiliser le plan stratégique comme cadre de référence de manière à créer des synergies entre les objectifs et cibles mondiaux du plan stratégique dans le domaine des forêts et leurs propres politiques et programmes, notamment leurs contributions à la réalisation des objectifs de développement durable.

Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires pourraient, au titre de ce point de l'ordre du jour, informer le Forum des activités qu'ils ont prévu de mener en vue de contribuer à la réalisation desdits objectifs et cibles.

d) Élaboration de la stratégie de communication et de sensibilisation du plan stratégique

Conformément au programme de travail quadriennal du Forum, la treizième session examinera la stratégie de communication et de sensibilisation du plan stratégique. Cette stratégie devrait déterminer, entre autres, les groupes cibles, les messages principaux, les méthodes à suivre, les activités à mener et les critères de réussite. Des éléments de la stratégie, qui ont été élaborés pour examen par le Forum au titre de ce point de l'ordre du jour, sont décrits dans une annexe au document [E/CN.18/2018/2](#).

Documentation

Note du Secrétariat sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ([E/CN.18/2018/2](#))

Note du Secrétariat sur la contribution du Partenariat de collaboration sur les forêts et de ses organisations membres, des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux, des grands groupes et autres parties prenantes à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ([E/CN.18/2018/3](#))

4. Suivi, évaluation et rapports

a) Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires

Conformément à la résolution adoptée à la douzième session du Forum, le Secrétariat a été prié de réviser plus avant le cadre d'établissement des rapports nationaux concernant le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires. Les membres du Forum ont décidé d'examiner à la treizième session le cycle et le cadre d'établissement des rapports nationaux volontaires qui seront présentés au Forum. Un cadre révisé a été établi pour que le Forum l'examine au titre de ce point de l'ordre du jour. Le cadre révisé est le résultat de consultations avec les États Membres, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et tient compte des vues exprimées lors de la douzième session et la mise à l'essai du projet de cadre par des membres du Forum intéressés parmi les cinq groupes régionaux.

b) Progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs mondiaux relatifs aux forêts

Dans la résolution adoptée à sa douzième session, le Forum a également pris note des travaux que mène actuellement le Partenariat de collaboration sur les forêts afin d'élaborer un ensemble d'indicateurs mondiaux relatifs aux forêts, en particulier concernant la gestion forestière durable, en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts définis dans le plan stratégique, des cibles associées aux objectifs de développement durable portant sur les forêts et d'autres engagements internationaux dans ce domaine, et invité le Partenariat à lui présenter sa proposition pour examen lors de sa treizième session, qui se tiendra en mai 2018. Des informations sur l'ensemble d'indicateurs mondiaux relatifs aux forêts proposé sont présentées au Forum pour examen au titre de ce point de l'ordre du jour.

Documentation

Note du Secrétaire général sur le suivi, l'évaluation des progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et l'instrument des Nations Unies sur les forêts et l'établissement de rapports à ce sujet ([E/CN.18/2018/4](#))

5. Moyens de mise en œuvre

Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier, créé en application de la résolution 2015/33 du Conseil, travaille en étroite coopération avec les États Membres et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts en vue de contribuer à la mise en œuvre de la gestion forestière durable en mobilisant des ressources financières, en stimulant les investissements et en facilitant l'accès à ces ressources. La note du Secrétariat au titre de ce point de l'ordre du jour contient un résumé des activités du Réseau depuis la douzième session du Forum et fournit une base pour l'examen des directives relatives au fonctionnement du Réseau et des mesures visant à accroître son efficacité lors de la treizième session du Forum, en 2018.

Documentation

Note du Secrétariat sur les moyens de mise en œuvre de la gestion forestière durable ([E/CN.18/2018/5](#))

6. Nouveaux problèmes et enjeux

Conformément au programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2017-2020, le Forum peut décider d'inscrire à l'ordre du jour de l'une de ses sessions de nouveaux problèmes ou enjeux d'importance mondiale liés aux forêts et à la gestion forestière durable, ou ayant des incidences sur celles-ci, qui revêtent un caractère urgent et inattendu et qui ne figurent pas encore à l'ordre du jour de la session en question. Pour la session en cours, un débat sur le point 6, « Nouveaux problèmes et enjeux », se tiendra dans le cadre de la concertation prévue au titre du point 3 a) de l'ordre du jour.

7. Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts

Conformément au programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2017-2020, le secrétariat du Forum doit faire rapport, à chaque session, sur le fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale du Forum.

Documentation

Note du Secrétariat sur le Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum ([E/CN.18/2018/7](#))

8. Informations sur les activités intersessions

Diverses activités intersessions ont été menées depuis la douzième session du Forum en ce qui concerne les points 3, 4 et 5, et des informations sur ces activités figurent dans les documents correspondants au titre de chacun de ces points.

9. Progrès accomplis dans l'application de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social

Conformément à la résolution 2015/33 du Conseil (par. 56) et à son programme de travail quadriennal pour la période 2017-2020, le Forum devrait recevoir, à sa treizième session, un rapport d'activité sur la mise en œuvre de la résolution 2015/33.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social ([E/CN.18/2018/6](#))

10. Date et lieu de la quatorzième session du Forum

Le Forum recommandera au Conseil économique et social les dates et le lieu de la quatorzième session.

11. Ordre du jour provisoire de la quatorzième session du Forum

Le Forum recommandera au Conseil économique et social d'adopter l'ordre du jour provisoire de la quatorzième session.

12. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa treizième session

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le Forum présentera au Conseil un rapport sur les travaux de sa session.
